

SEANCE DU MARDI 18 DECEMBRE 2007

DATE DE CONVOCATION : 11/12/2007

DATE D’AFFICHAGE : 12/12/2007

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

L'an deux mil six le mardi 18 décembre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etai^{ent} présents : M. BARRAIS Philippe et M. HUCHEDÉ Michel et Mme HIVERT Marie-Claude, Adjoints, MM. CORNÉE Hervé, ROCHER Jean-Luc, MME MEIGNAN Géraldine ROCHER Marc, MME DORGÈRE Marie-France, M HERMAGNE Victor

Etai^{ent} absents excusés :

Etai^t absent non excusé : M. THUMERELLE Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MEIGNAN a été élue secrétaire.

OBJET : T.H.T.

M. Le Maire fait le point sur le dossier THT, une réunion a eu lieu le 6 décembre à Ernée pour tous les maires de la Mayenne, avec M Jacob et M. Perrin, réunion où aucune information nouvelle n'a été donnée et dans le Ouest-France du jour le préfet de la Manche annonçait que le fuseau (de Flamanville à Beaulieu) était celui qui était retenu.

Mme Dorgère signale qu'RTE a pris des photos à Launay, La Guézière et le Terras, sans accord préalable des propriétaires (peut-être ailleurs mais elle n'en a pas eu connaissance).

Il est dit également que le poste de la Bûcherie serait étudié ainsi que celui de la Maubertière.

OBJET : Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement du lotissement le coteau du domaine

Article 1 : Monsieur Le Maire de BEAULIEU SUR OUDON est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53)

Un emprunt de 190 000.00 €uros et dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 10 ans. Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Article 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de 4.55 % - en taux fixe mode d'amortissement constant du capital.

Le taux effectif global ressort à 4.55 %

Le montant des échéances trimestrielles sera dégressif, la part constante de capital remboursé à chaque échéance sera constante.

Aucune commission d'intervention ne sera versée à la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie à la réalisation du prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal de Beaulieu sur Oudon s'engage, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des dites échéances.

Article 4 : Le Conseil Municipal Autorise monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place - donne le cas échéant délégation à M. Huchedé Michel en sa qualité d'adjoint pour suppléer monsieur le maire dans cette formalité.

OBJET : Convention avec EDF suite à modification du réseau avec la construction du lotissement du Coteau du Domaine

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement du Coteau du Domaine une modification du réseau HTA de EDF est nécessaire.

Une nouvelle convention est à signer entre EDF et la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

OBJET : NOUVEAU TARIF DE LOCATION SALLE DES FETES AU 1/1/2008

Le Conseil Municipal VOTE les tarifs concernant la Salle des Fêtes pour l'année à venir et précise que ces dits tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2008:

Type de location	Prix 2007	Prix 2008 +2%
Vin d'honneur	37.00 €	38.00
Banquet- Soirée associative	166.00 €	168.00
Mariage	196.00 €	200.00
Fête de famille	119.00 €	121.00
Soirée personnes de la commune	86.00 €	87.00
Buffet campagnard	119.00 €	121.00
Réunion	59.00 €	60.00
Nuit de la St Sylvestre	127.00 €	129.00
Après-midi détente club extérieur	53.00 €	54.00

PETITE SALLE ANNEXE	Prix 2007	Prix 2008 +2%
Vin d'honneur	21.00 €	22.00
Réunion	29.00 €	30.00
Repas, soirée	67.00 €	69.00

DIVERS	Prix 2007	Prix 2008
Avance sur location à la réservation	75.00 €	75.00 €
Utilisation la veille de la location	30.00 €	30.00 €
Utilisation le lendemain de la location	45.00 €	45.00 €
Location de la sono	22.00 €	22.00 €
Chèque caution pour la sono	750.00 €	750.00 €
Location couverts complets	0.46 €	0.50 €
Location couverts simples	0.23 €	0.25 €
Verres, tasses, assiettes couverts cassés	1.00 €	1.00 €
Carafe manquante	1.52 €	2.00 €
Couteau de table manquant	2.30 €	2.30 €

FORFAIT MENAGE-RANGEMENT	Prix 2007	Prix 2008
Salle et parquet moyennement sale	40,00 €	40.00 €
Salle et parquet très sale	80,00 €	80.00 €

OBJET : Taxe Professionnelle Unique

La Communauté de Communes du Pays de Loiron poursuit l'étude de la TPU. Elle a travaillé surtout sur le service voirie & espaces verts. Il s'agirait de regrouper et de mutualiser les agents, le matériel, et l'immobilier au niveau du Canton du Pays de Loiron. Il y a une inquiétude au niveau communal et la crainte de voir ce service de proximité se détériorer à l'avenir.

OBJET : CLOTURE ENTRE LE CIMETIERE ET LA PROPRIETE BOURNY

Le long du cimetière côté terrain Bourny, il apparaît que la commune est propriétaire de 1m80 de l'autre côté des plaques, soit le fossé + une partie supplémentaire.

La conseil souhaite que la commune reste propriétaire, mais ce fossé sera busé avec un regard à l'extrémité rejoignant les nouvelles buses du coteau du domaine vers la lagune. De même des regards à aller vers la lagune seront supprimés pour plus de facilité d'exploitation du champ par Monsieur BOURNY Jean-Luc.

OBJET : DIVERS

SPANC : courrier de M. de ROINCE Charles-Eric, contestant le coût de vérification des installations d'assainissement autonomes arguant que tout le monde a financé l'assainissement du bourg, même les personnes en campagne qui bénéficiaient pas de ce service.

BEAULIEU DE FRANCE : La charge financière de l'Assemblée Générale des Beaulieu de France s'élève à 2463.23 €.

Chemin de la Hariraie : Il est accepté d'élargir son chemin, M. Noël en profiterait pour canaliser les eaux (à sa charge).